

1. Contexte de l'étude

En formulant sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée qui a revu à la hausse l'ambition climatique avec un objectif de réduction de 45,5% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à la projection cours normal des affaires, où la plupart des secteurs émetteurs de GES se sont engagés à réduire leurs émissions, le Maroc s'inscrit parfaitement dans les obligations attendues par le cadre international sur le changement climatique de l'Accord de Paris. Cependant, la mise en œuvre de la CDN nécessite un système MRV national robuste en accord avec le Renforcement du Cadre de la Transparence de l'Accord de Paris.

Le projet de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT) a la vocation de renforcer le système de transparence du Maroc en matière de changement climatique en créant un environnement institutionnel favorable pour assurer des engagements durables des principales parties prenantes, en renforçant les capacités et les compétences, en développant des outils appropriés, des méthodologies et en renforçant l'infrastructure du système d'information.

Le projet CBIT a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- Composante 1 : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;
- Composante 2: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne, à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien.

2. Objectifs de l'étude

La CDN du Maroc concerne les secteurs les plus émetteurs du pays et ceux les plus vulnérables au changement climatique. En termes d'atténuation des émissions des GES, les secteurs émetteurs sont appelés à revoir leurs actions d'atténuation à chaque cycle de mise à jour de la CDN, correspondant à une période de 5 années. Ces mêmes secteurs sont appelés à suivre et à rapporter les progrès de mise en œuvre de leurs actions d'atténuation (celles incluses dans la CDN et d'autres faisant partie de leurs stratégies sectorielles, plans d'actions ou autres) et ce dans le cadre de chaque soumission de rapport biennal sur la transparence (RBT) à la CCNUCC, dû chaque deux ans ; le prochain RBT étant attendu pour Décembre 2026.

A cet effet, cette consultation vise à développer des modèles et des directives de suivi et de rapportage des actions d'atténuation pour les secteurs clés de la CDN du Maroc.

Il est à rappeler que les secteurs considérés au niveau de la CDN-Maroc, pour le volet atténuation, sont les suivants :

- Production d'électricité ;
- Industrie (hors ciment et phosphates) ;
- Ciment ;
- Phosphates ;
- Bâtiment ;
- Transport ;
- Déchets ;
- Agriculture ;
- Forêt.

Il importe de signaler que la CDN 3.0 est en cours d'élaboration et que d'autres secteurs peuvent être inclus à cet effet. Ainsi, l'étude visera lessous-secteurs additionnels considérés dans la CDN 3.0, à savoir la sidérurgie et le transport ferroviaire.

3. Description des missions

Pour répondre aux objectifs spécifiques de l'étude, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Cadrage et Validation de l'approche méthodologique

Dans le cadre de cette mission, le contractant élaborera son approche méthodologique et le calendrier de mise en œuvre de l'étude.

Livrables de la mission 1
- Approche méthodologique et planning de réalisation des activités

Mission 2 : Analyse des exigences

Activité 2.2 : Analyse des exigences en matière de suivi et de rapportage

Le mandataire analysera les différentes décisions pertinentes relevant de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1, 5/CMA.3, etc.) en vue d'identifier les exigences en matière de rapportage sur les actions d'atténuation du Maroc dans le cadre des rapports biennaux de transparence.

Ces exigences guideront les opérations de rapportage ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Livrables de la mission 2

- Exigences de la CCNUCC en matière de rapportage des actions d'atténuation (les actions inscrites dans la CDN et les autres actions d'atténuation sectorielles mises en œuvre par chaque secteur identifiées et retenues pour en assurer le suivi)

Mission 3 : Cartographie des acteurs

Activité 3.1 : Cartographie des acteurs clés

Cette activité consiste en la réalisation d'une cartographie complète des acteurs institutionnels, publics, privés et semi-étatiques, impliqués dans la mise en œuvre ou la coordination des actions d'atténuation de la CDN. Cette étape est très importante d'où la nécessité d'organiser des réunions bilatérales avec les institutions clés afin d'identifier les interlocuteurs. L'objectif ultime est de développer un système durable pour faciliter la collecte des données et le rapportage dans le cadre des rapports de transparence biennaux soumis par le Maroc à la CCNUCC.

Activité 3.2 : Désignation des interlocuteurs clés

Cette activité consiste à appuyer les institutions dans la désignation des interlocuteurs clés identifiés sur la base de la phase de cartographie. Cette phase nécessitera également l'envoi de lettres officielles par le Département aux différentes institutions et organismes pour disposer de désignation officielle. Le prestataire accompagnera le DDD dans cette étape, via l'élaboration des lettres et le suivi auprès des institutions et organismes jusqu'à l'obtention des désignations officielles.

NB :

- Les deux activités doivent être menées parallèlement pour optimiser les temps d'échanges et des consultations
- Le paiement de cette mission n'est pas tributaire de l'obtention des désignations officielles, mais le prestataire s'engage à accompagner le DDD dans cette étape jusqu'à l'obtention des désignations officielles.

Livrables de la mission 3

- Cartographie des acteurs clés
- Lettres de demande de désignation et Liste des interlocuteurs désignés officiellement par institution.

Mission 4 : Élaboration des canevas types et des directives de collecte et de classification des données

Activité 4.1 : Développement des canevas types de collecte

Sur la base des exigences identifiées dans la mission précédente, le contractant proposera des canevas de collecte pour chaque secteur (et type d'action s'il y a lieu). Ces canevas permettront la collecte des données et des informations nécessaires au suivi des actions d'atténuation et de leur rapportage par secteur. Il est nécessaire de prendre en considération les différents aspects organisationnels et procéduraux des différents secteurs pour s'assurer que les modèles adoptés répondent aux exigences des MPGs de la CCNUCC et aux contextes sectoriels.

Chaque secteur disposera de son propre modèle de collecte des données, adapté à ses particularités et à la typologie des actions d'atténuation.

NB :

Outre les politiques, mesures, actions et plans d'atténuation, les canevas doivent également prendre en considération les mesures d'adaptation et les plans de diversification économique ayant des retombées en matière d'atténuation (Se référer à la Décision 18/CMA.1 pour plus de précisions concernant ce volet).

Les canevas doivent également prendre en considération les co-bénéficiaires de développement durable des actions d'atténuation, y compris les indicateurs pour le suivi.

Activité 4.2 : Elaboration des directives

L'utilisation des modèles de collecte, de suivi et de rapportage des informations relatives aux progrès de la mise en œuvre des actions d'atténuation nécessite des modalités de mise en œuvre claires, précises, adaptées aux secteurs et flexibles.

Dans ce cadre, le mandataire proposera des directives/procédures et des modalités de mise en œuvre facilitant l'utilisation des modèles et des canevas développés.

Les directives doivent considérer toutes les étapes du cycle : de l'identification de la donnée à collecter, le fournisseur de la donnée, au rapportage, en passant par les opérations de calcul de la quantification de la réduction des émissions de GES. A cet effet, les directives peuvent être réparties en deux sections :

- La première section inclut uniquement les opérations pouvant être prises en charge par les acteurs directement, en prenant en considération les différents contextes et les limites éventuelles,
- Une deuxième partie regroupant d'autres opérations pouvant être réalisées dans les prochains cycles de rapportage car nécessitant des activités de renforcement des capacités et des accompagnements dédiés, ou implémentés par des experts externes, dans un premier temps (calcul des progrès par exemple).

Livrables de la mission 4

- Canevas de collecte, de suivi et de rapportage données et des informations sur les actions d'atténuation par secteur pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN (version

provisoire)

- Directives/procédures de collecte et de rapportage, par institution/secteur clé (version provisoire)

Mission 5 : Examen et finalisation des canevas et des directives/procédures pour la collecte et le rapportage

Activité 5.1 : Ateliers d'examen des canevas et des directives

Dans le cadre d'ateliers ou réunions sectorielles (nombre à définir selon les activités précédentes, avec un maximum de 2 ateliers), le prestataire présentera les canevas et les directives développés et les soumettra à l'évaluation et la validation de leurs contenus par les participants. Il accompagnera ces ateliers par une session pratique, faisant foie de test de remplissage sur un échantillon des projets passés.

NB :

Les frais de l'organisation logistique seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du prestataire.

Activité 5.2 : Accompagnement à la formalisation

Dans le cadre de cette activité, le prestataire accompagnera le Département du Développement Durable à formaliser les directives proposées avec les institutions consultées. Ceci peut nécessiter l'élaboration de lettres, l'organisation de réunions de haut-niveau pour orienter la prise de décisions, ou tout autre activité nécessaire à la réussite de cette formalisation.

NB :

- Le paiement de cette mission n'est pas tributaire de la formalisation des procédures par secteur, mais le prestataire s'engage à accompagner le DDD dans cette étape jusqu'à la formalisation des procédures.

Livrables de la mission 5

- Supports des ateliers d'examen des canevas/procédures (présentations, études pratiques, compte-rendu)
- Canevas de collecte/Modèles et Directives/procédures de collecte et de rapportage (version finale)
- Procédures formalisées par secteur.

4. Livrables

Les livrables de l'étude sont récapitulés ci-dessous :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ¹
Mission 1	<ul style="list-style-type: none"> Approche méthodologique et planning de réalisation des activités 	Après 1 semaine
Mission 2	<ul style="list-style-type: none"> Exigences de la CCNUCC en matière de rapportage des actions d'atténuation (les actions inscrites dans la CDN et les autres actions d'atténuation sectorielles mis en œuvre par chaque secteur identifiées et retenues pour en assurer le suivi) 	Après 3 semaines
Mission 3	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des acteurs clés Lettres de demande de désignation et Liste des interlocuteurs désignés officiellement par institution. 	Après 6 semaines
Mission 4	<ul style="list-style-type: none"> Canevas de collecte, de suivi et de rapportage données et des informations sur les actions d'atténuation par secteur pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN (version provisoire) Directives/procédures de collecte et de rapportage, par institution/secteur clé (version provisoire) 	Après 10 semaines
Mission 5	<ul style="list-style-type: none"> Supports des ateliers d'examen des canevas/procédures (présentations, études pratiques, compte-rendu) Canevas de collecte/Modèles et Directives/procédures de collecte et de rapportage (version finale) Procédures formalisées par secteur. 	Après 12 semaines

NB :

Il est à noter que la logistique concernant l'organisation des ateliers sera prise en charge par le Projet CBIT et ne doit pas figurer dans l'offre financière du bureau d'études.

Tous les livrables provisoires et finaux sont à fournir en version électronique modifiable (word, ppt, excel).

La version finale de tous les livrables est à fournir en version papier (3 copies).

5. Durée des travaux

La durée de la prestation est de 3 mois. Le contrat s'étendra du mois de juillet 2025 au mois de Novembre 2025 (le mois d'août n'est pas comptabilisé coïncidant avec la période des congés annuels).

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 65 Hommes/Jour² maximum, tel que proposé ci-dessous :

Expert international chef d'équipe	18 HJ
Expert national 1	30 HJ
Expert national 2	30 HJ

NB :

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération ce qui suit :

¹A compter de la date de la signature du contrat

² Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

- 1) les délais relatifs à la validation des livrables,
- 2) les éventuels retards associés à la non disponibilité des secteurs bénéficiaires,
- 3) les périodes des congés (mois d'août).

6. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

- 20 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 2 et la Mission 3 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 4 et la Mission 5.

7. Profils des experts

Pour la réalisation de la présente étude, une équipe pluridisciplinaire composée de trois experts doit être mobilisée.

Les experts doivent disposer des qualifications suivantes :

Profil 1 – Expert international Sénior Chef d'équipe	
Formation	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique, en environnement, en transparence, ou tout autre domaine lié à la consultation
Expérience	Au moins 20ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude
Expériences et Références	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des références internationales en matière de transparence climatique ▪ Des références internationales en matière de mesure, de rapportage et de vérification ▪ Des références internationales en matière d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ▪ Expérience internationale prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement, de changement climatique ou autre domaine lié à la consultation.

Profil 2 et 3 – Experts nationaux	
Formation	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, dans les secteurs visés par l'étude, ou tout autre domaine lié à la consultation
Expérience	Au moins 10 ans d'expérience au niveau national dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude
Expériences et Références	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des références nationales en matière d'atténuation des émissions des GES ▪ Des références nationales en matière d'études relatives à l'élaboration de système de suivi et d'évaluation, de proposition des canevas de collecte, des canevas d'enquêtes ▪ Des références nationales en matière de transparence et de MRV (mesure, rapportage et vérification)

Profil 2 et 3 – Experts nationaux

- Expérience nationale prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général.

Le chef d'équipe sera responsable de :

- Orienter et apporter le soutien méthodologique au processus de consultation de parties prenantes ;
- Conseiller et Décider, en étroite collaboration avec le DNP et la CNP, des approches à adopter en cas de nécessité ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude en étroite collaboration avec les experts nationaux ;
- Veiller et assurer la mise en œuvre ponctuelle et efficace des activités selon le calendrier arrêté ;
- Superviser et assurer le suivi de la documentation de l'étude durant toutes ses étapes et de son archivage au terme de la réalisation de l'étude.

NB :

L'Administration se réserve le droit de solliciter la mobilisation d'autres profils d'experts si les besoins de l'étude l'exigent.

8. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- **Offre technique détaillant :**
 - a. CV de(s) expert(s);
 - b. Diplômes des experts ;
 - c. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - d. Approche méthodologique de travail.
- **Offre financière :**
 - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

9. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
Méthodologie : 30 points Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et	30

Critères	Note Max
<p>faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points)</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points)</p> <p>Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)</p>	
<p>Calendrier d'exécution</p> <p>Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation (10 points)</p> <p>Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation (0 points)</p>	10
<p>Profil de/des experts proposés : 60 points.</p> <p><u>Profil 1 : Expert international Sénior Chef d'équipe(20 points)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique, en environnement, en transparence, ou tout autre domaine lié à la consultation(2 points) • Expérience : Au moins 20ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude (3 points) • Des références internationales en matière de transparence climatique(5 points, 1 points par référence) • Des références internationales en matière de mesure, de rapportage et de vérification(5 points, 1 points par référence) • Des références internationales en matière d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre(3 points, 1 points par référence) • Expérience internationale prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement, de changement climatique ou autre domaine lié à la consultation (2 points, 1 points par référence) <p><u>Profil 2 : Expert national(20 points)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, dans les secteurs visés par l'étude, ou tout autre domaine lié à la consultation(2 points) • Expérience : Au moins 10 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude (3 points) • Des références en matière d'études relatives à l'élaboration de système de suivi et d'évaluation, des systèmes de mesure, de rapportage et de vérification, de proposition des canevas de collecte, des canevas d'enquêtes(5 points, 1 point par référence) • Des références en matière d'atténuation des émissions des GES(4 points, 3points par référence) 	<p>20</p> <p>20</p>

Critères	Note Max
<ul style="list-style-type: none"> • Des références en matière de transparence et de suivi des progrès (4 points, 2 points par référence) • Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général (2 points, 1 point par référence) <p><u>Profil 2 : Expert national(20 points)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, dans les secteurs visés par l'étude, ou tout autre domaine lié à la consultation (2 points) • Expérience : Au moins 10 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude (3 points) • Des références en matière d'études relatives à l'élaboration de système de suivi et d'évaluation, des systèmes de mesure, de rapportage et de vérification, de proposition des canevas de collecte, des canevas d'enquêtes (5 points, 1 point par référence) • Des références en matière d'atténuation des émissions des GES (4 points, 3 points par référence) • Des références en matière de transparence et de suivi des progrès (4 points, 2 points par référence) • Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques d'environnement ou de développement durable en général (2 points, 1 point par référence) 	20
Total	100

NB:

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- *Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :*

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :

P : Prix de l'offre

Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- *Etape 3 : Analyse technico-financière :*

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjudgé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

10. Dépôt des offres

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, Ou
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Au plus tard le **30 juin 2025, avant midi**, à l'adresse suivante :

Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Coordination nationale du Projet de Développement d'un cadre de transparence intégré
pour la planification et le suivi de la CDN (CBIT)
« Bureau 324 ou 328 », N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc

En spécifiant l'objet :

Appel à consultation pour le développement de modèles et de directives pour le
suivi et le rapportage des actions d'atténuation de la CDN du Maroc
Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et
le suivi de la CDN »